

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- absents : 9
- procurations : 7
- ayant pris part au vote : 31
- vote pour : 31

L'an deux mille vingt et un et le 30 juin à 18 heures 40, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, M. PUGET, MME CELERIER, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. COMBE), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. DOMENEGUETTY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME FERRE), MME CABERO (POUVOIR A MME GODEAS), M. GARDE (POUVOIR A MME BEC).

Etaient absents excusés : M. PUGET, M. CANCEL.

MME SERRET-PEREZ est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/81

Objet : Maintenance des infrastructures réseaux et serveurs et des postes informatiques: adoption d'une convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole et des communes membres de Toulouse Métropole.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que La Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, Balma, Saint-Orens, Brax, Cugnaux, le Centre Communal d'Action Sociale de Cugnaux et L'Union proposent d'un commun accord de procéder ensemble au lancement d'une consultation concernant la maintenance des infrastructures réseaux et serveurs et des postes informatiques.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, mais aussi pour doter les collectivités d'un outils commun, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du code de la commande publique.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivités.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil municipal :

- D'approuver la convention portant création de groupement de commandes 20TM09 en vue de participer ensemble à la maintenance des infrastructures et des postes informatiques dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.
- De désigner Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.
- De l'autoriser à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

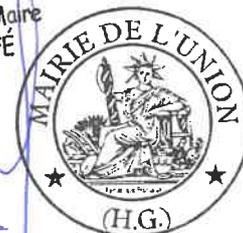
Décide :

A l'Unanimité,

- D'approuver la convention portant création de groupement de commandes 20TM09 en vue de participer ensemble à la maintenance des infrastructures et des postes informatiques dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.
- De désigner Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

*Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE*

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint au Maire
David ROFÉ



- Transmis le - 5 JUIL. 2021
- Affiché le - 5 JUIL. 2021